

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-4045-2018

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q. c. H-5) ayant son siège social au 75, René-Lévesque Ouest, dans la cité et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse

**DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS DE SERVICE POUR L'USAGE
CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS**

Engagement de confidentialité et de non-divulgence

ENTRE: **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5) ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Z 1A4

Demanderesse dans le dossier R-4045-2018 ;

ET: **Intervenant : Nom et adresse**

AREQ

1800 rue Roy Sherbrooke

Intervenante dans le dossier R-4045-2018.

ATTENDU que le présent engagement s'applique dans le cadre du dossier numéro R-4045-2018 de la Régie de l'énergie (ci-après, la « Régie ») ;

ATTENDU qu'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a transmis sous pli confidentiel à la Régie, dans le dossier R-4052-2018, les pièces sous les cotes HQT-2, Document 1, Annexe 1 (B-022) et HQT-3, Document 3.1, Annexe 1 (B-039) (ci-après, les « Documents confidentiels ») ;

ATTENDU que la Régie, se prononcera par sa décision dans le dossier R-4052-2018 à l'égard de la demande d'interdiction de divulgation des Documents confidentiels du Transporteur ;

ATTENDU que le Transporteur transmettra à la Régie, sous pli confidentiel, les Documents confidentiels dans le dossier R-4045-2018 ;

ATTENDU que l'Intervenant, souhaite participer au huis clos de l'audience à venir dans le dossier R-4045-2018 au cours duquel les Documents confidentiels seront discutés ;

ATTENDU que la Demanderesse, dans le contexte du présent dossier consent à divulguer de façon restreinte à l'Intervenante par le biais de ses représentants (ci-après, les « Personnes autorisées ») le contenu des Documents confidentiels, en considération des engagements décrits ci-dessous.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

- 1) Le préambule fait partie intégrante des présentes.
- 2) L'accès aux Documents confidentiels lors de la tenue du huis clos au dossier R-4045-2018 est restreint aux Personnes autorisées suivantes:

- i) Nom et fonction : Simon Lacroix-Verlaine Analyste AREG
- ii) Nom et fonction : Pierre Fréchet Hydro-Sherbrooke
- iii) Nom et fonction : _____

- 3) Les Personnes autorisées ne doivent utiliser les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels que dans le cadre du dossier numéro R-4045-2018, sans en dévoiler publiquement le contenu.
- 4) Aucune reproduction de quelque nature que ce soit des Documents confidentiels ne sera permise lors de la consultation par les Personnes autorisées.
- 5) Lors du huis clos au dossier R-4045-2018 concernant les Documents confidentiels, les Personnes autorisées pourront prendre des notes qu'aux seules et uniques fins de leur participation au présent dossier et devront prendre toutes les mesures nécessaires afin que ces notes soient sous leur contrôle exclusif en tout temps et que personne d'autre n'y ait accès ou ne puisse en prendre connaissance. Les notes devront être détruites dès que la Régie aura rendu sa décision finale dans le présent dossier.
- 6) Aucun magnétophone, dictaphone, téléphone cellulaire ou tout autre appareil de communication ou de reproduction ne sera autorisé lors du huis clos au dossier R-4045-2018 concernant les Documents confidentiels.

- 7) Les successeurs, les mandataires, les préposés et ayants droit des Personnes autorisées, ainsi que leurs mandants, sont liés et tenus de respecter le présent engagement.
- 8) Le présent engagement prend effet à la date de sa signature et demeure en vigueur pour une période sans restriction quant à sa durée sous réserve de la décision de la Régie dans le dossier R-4052-2018.
- 9) Les Personnes autorisées qui se sont vues accorder la divulgation restreinte des Documents confidentiels en vertu de la présente doivent souscrire à l'engagement solennel suivant :

(suite page 4)

ENGAGEMENT SOLENNEL

Je, soussigné, Simon Lacroix-Vedoux personne autorisée par AREQ dans le cadre du dossier numéros R-4045-2018, demande l'accès restreint aux Documents confidentiels du Transporteur et je m'engage :

- a) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par l'accès restreint aux Documents confidentiels qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre du dossier en cause;
- b) à ne pas révéler les renseignements qui me sont divulgués concernant les Documents confidentiels à aucune autre personne sans l'autorisation de la Régie ou du Transporteur;
- c) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par par l'accès restreint aux Documents confidentiels;

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages importants pour le Transporteur ou sa clientèle.

Signé à Montréal, ce 2 ème jour du mois Novembre 2018

Signature : 

Nom :

Adresse :


Téléphone :

Je, soussigné, Pierre Fréchet personne autorisée par AREQ dans le cadre du dossier numéros R-4045-2018, demande l'accès restreint aux Documents confidentiels du Transporteur et je m'engage :

- d) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par l'accès restreint aux Documents confidentiels qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre du dossier en cause;
- e) à ne pas révéler les renseignements qui me sont divulgués concernant les Documents confidentiels à aucune autre personne sans l'autorisation de la Régie ou du Transporteur;
- f) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par par l'accès restreint aux Documents confidentiels;

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages importants pour le Transporteur ou sa clientèle.

Signé à Montréal, ce 2 ème jour du mois Novembre 2018

Signature : 

Nom :

Adresse :

Téléphone :

À titre de procureur de l'AREQ, je déclare être soumis à l'engagement solennel précédemment décrit et j'atteste la signature de l'Engagement de confidentialité et de non-divulgence par Pierre Frenet et Simon-Lacour-Vestan

Signé à Montréal, ce 2 ème jour du mois nov 2018

Signature : Nicolas Dite

Nom : M^e

Adresse :

Téléphone :

PP	EG	SA	LL	CB	SP	FG